

Séance du 28.10.2005.

Présents: M.M. Rongvaux, Bourgmestre;
Schumacker, Lempereur, Mme Daeleman, Echevins;
Contant, Simon, M^{me} Turbang, M^{me} Leclère, Conseillers;
M^{me} Poncelet, Secrétaire communale

Le Conseil, réuni en séance publique,

Le Président ouvre la séance,

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Conseil observe une minute de silence en hommage à Monsieur René LAMBINET, ancien Bourgmestre, Echevin et conseiller communal décédé le 11.10.2005.

Monsieur SIMON, Conseiller communal de la minorité, demande la parole et ainsi fait part, au nom du groupe ACTION, de différentes remarques : « *délai de 7 jours francs trop court pour l'examen des dossiers – points importants nécessitant plus de temps – veille de congé : plus de la moitié de nos conseillers sont absents et si le groupe avait été prévenu lors du dernier conseil aurait pu prendre ses dispositions – planning des conseils à fixer – majorité actuelle n'atteignant plus le quorum en raison de l'absence répétée d'un de leur conseiller a besoin du groupe Action pour que le conseil ait lieu – préfère ne pas siéger aujourd'hui – estime que le rôle de l'opposition est aussi de permettre à chacun de faire son travail de conseiller communal au mieux* ».

Après cet exposé, M. SIMON et Mme TURBANG quittent la séance.

La majorité des membres du Conseil en fonction n'étant pas présente, le Conseil communal ne peut, dès lors, délibérer, conformément à l'article 90 de la NLC.

En séance, date précitée.

Par le Conseil,

La Secrétaire

Le Bourgmestre